Le système global d'enchères

Bridge Standard International

Chapitre 3

DÉCLARATIONS ET SYSTÈMES DE RÉPONSES CONVENTIONNELLES

APRÈS OUVERTURE AU NIVEAU 1 À LA COULEUR

et

SYSTÈME DE RÉPONSES APRÈS OUVERTURE *À LA FLANNERY*

Gérald Néron

URL **:** https:// *canadabridge.org*

Site Web:: **LE SYSTÈME GLOBAL D'ENCHÈRES BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL**
"GAGNER AU BRIDGE AVEC UN SYSTÈME GLOBAL D'ENCHÈRES"

ISBN 2-9807847-0-2 (ensemble) ISBN
2-9807847-2-7 (vol. 3)

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005 Dépôt
légal – Bibliothèque nationale du Can., 2005

(26-11-07)

Copyright: certificat d'enregistrement du **Droit d'auteur** à
l' **O**ffice de la **P**ropriété **I**ntellectuelle du **C** anada « OPIC » :**1006674**

*© La reproduction, la traduction et l'enseignement sont permis lorsque le titre et le nom de l'auteur sont **cités explicitement**.*

SOMMAIRE DU LIVRE

" Le système global d'enchères Bridge Standard International "

Tome I

CHAPITRE 1 : L'OUVERTURE ET LA PREMIÈRE ENCHÈRE DÉFENSIVE

Avant-Propos Introduction Notions générales
1.1 Ouverture au niveau 1 à la couleur
1.2 Introduction au concept de couleur spécifiée
1.3 Ouvrir avec moins de 13 points
- L'ouverture «de politesse»
1.4 L'ouverture» en défensive
1.5 Compétitionner en «Passant»
1.6 L'Ouverture Faible au niveau 2
1.7 Surenchère d'Ouverture au deuxième tour
1.8 Le réveil des enchères
1.9 Ouverture et Surenchère d'ouverture à saut au niveau 3 ou 4
1.10 Le Sans-Atout Inusité
1.11 L'ouverture à 1 Sans-Atout
1.12 Les Ouvertures fortes
1.13 Surenchère d'ouverture par un Contre d'appel
1.14 Savoir disqualifier une main
- Le Cue-Bid de Surenchère «Néron»
1.15 L'Ouverture et la Surenchère d'ouverture *à la Flannery*

Tome II

CHAPITRE 2 : RÉPONSE ET REDÉCLARATIONS APRÈS OUVERTURE À LA COULEUR AU NIVEAU 1

2.1 La classification des mains
2.2 La nouvelle couleur par le répondant
2.3 La réponse au premier et au deuxième tour
2.4 La redéclaration de l'Ouvreur
2.5 La redéclaration du Répondant
2.6 La défensive après Ouverture à la couleur
2.7 La réévaluation de la main
2.8 La langage *idéal* de la défensive de contrat (maintenant c'est le Chapitre 12)

SOMMAIRE : « Le Système global d'enchères *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL* »

Tome III

CHAPITRE 3 : DÉCLARATIONS ET SYSTÈMES DE RÉPONSES CONVENTIONNELLES APRÈS OUVERTURE À LA COULEUR AU NIVEAU 1 ET APRÈS OUVERTURE *À LA FLANNERY*

3.1 La déclaration de manche par le Répondant
3.2 La recherche du Sans-Atout par les contrôles (arrêts) de niveau 3
3.3 SOUTIEN FORCING et la séquence d'enchères "1 PIQUE - 2 CŒURS"
3.4 Fit en majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 1
3.5 Fit en Majeure par le répondant après une nouvelle couleur au niveau 2
3.6 Soutien direct à la manche par le répondant
3.7 L'enchère 2 SA Standard versus "2 SA Impératif"
3.8 La déclaration de misfit
3.9 La Redemande à saut
3.10 Le Saut-Changement de couleur
3.11 Le Saut-Changement de couleur " Double fit " après avoir Passé
3.12 Le système de réponses de la déclaration *à la Flannery*

Tome IV

CHAPITRE 10 : RÉPONDRE À L'OUVERTURE 1 SANS-ATOUT

10.1 Les *«trois réflexes»* pour la première déclaration du Répondant
10.2 Les réponses et redéclarations du Répondant avec une main minimale
10.3 Les réponses et redéclarations du Répondant avec une main intermédiaire
10.4 Les réponses et redéclarations du Répondant avec une main maximale ou une main forte : transferts en Majeure quatrième, cinquième, en mineures; forcing et recherche de chelem
10.5 La compétition des enchères après Ouverture à 1 Sans-Atout

Tome V

CHAPITRE 4 : LES « CONTRE »

4.1 Le Contre d'appel Standard
4.2 Le Contre d'appel de deuxième tour
4.3 Le Contre du répondant
4.4 Le Contre (désuet) de support de l'ouvreur

(page suivante)

4.5 Les Contre de Concertation Compétitifs
4.5.1 Le Contre Compétitif Défensif
4.5.2 Le Contre Compétitif de l'Ouvreur
4.5.3 Le Contre Compétition du Répondant
4.5.4 Le Contre Compétitif du Défenseur-Ouvreur

4.6 Le concept du "Contre Équivoque"
4.7 Le Contre coopératif
4.8 La Double Concertation
4.9 Les Contre d'entames
4.10 Contre du répondant à l'ouverture faible au niveau 2
4.11 Les Contre de répétition
4.12 Le Contre de pénalité

CHAPITRE 5 : LE SURCONTRE

5.1 Le Surcontre Direct ou Standard
5.2 Les Surcontre de compétition
- Le Surcontre du répondant
- Le Surcontre de soutien
- Le Surcontre compétitif

5.3 Le Surcontre de mise en garde

CHAPITRE 6 : LES « *CUE-BID* »

6.1 Le Cue-Bid de Surenchère "Néron"
6.2 Cue-Bid en réponse à un Contre d'appel
6.3 Les Cue-Bid de soutien
- Du Répondant (5)
- De l'Ouvreur
- Du Défenseur-Répondant

6.4 Le Cue-Bid "Transfert"

CHAPITRE 7 : OUVERTURE FAIBLE, SANS-ATOUT INUSITÉ ET DOUBLE FIT

7.1 Répondre après Ouverture *Faible* ou barrage
7.2 Répondre à une surenchère à Sans-Atout Inusité
7.3 Défense contre une surenchère à Sans-Atout Inusité
7.4 Le Double fit

Tome VI

CHAPITRE 8 : LA RECHERCHE DE CHELEM

8.0 Introduction
8.1 Évaluation et Réévaluation de la main
8.2 La Zone 29 : L'intérêt au chelem
8.3 La Zone 31 : L'invitation au chelem
8.4 La Zone 33 : La déclaration de chelem
8.5 Les chelems à Sans-Atout
8.6 La Zone 35: L'Invitation au Grand chelem

CHAPITRE 9 : RÉPONDRE AUX OUVERTURES ET DÉCLARATIONS FORTES

9.1 Répondre à la redemande à saut de l'ouvreur ou du répondant
9.2 Répondre au Saut-changement de couleur
9.3 Répondre au Saut-changement de couleur après *Passe*
9.4 Répondre à l'ouverture 2 Trèfles
9.5 Répondre à l'Ouverture 2 SA Moderne
9.6 Répondre à l'Ouverture Forte à 3 SA

CHAPITRE 11 : 3 SA INUSITÉ POUR 1 MINEURE *(3 SA FAIBLE)*

11.1 La Convention
11.2 Le Système de réponse

CHAPITRE 12 : LA DÉFENSIVE DE CONTRAT IDÉALE

12.0 Introduction 7
12.1 Le premier signal: L'entame et l'attaque 9
12.2 Le deuxième signal: L'intérêt 24
12.3 Le troisième signal: Le compte 28
12.4 Le quatrième signal: La préférence de couleur 34
12.5 Le cinquième signal: La défausse italienne 39
12.6 Le sixième signal: La préférence de retour..... 45

Table des Matières du Chapitre 3

Tome III

REDÉCLARATIONS ET SYSTÈMES DE RÉPONSES CONVENTIONNELLES APRÈS OUVERTURE À LA COULEUR AU NIVEAU 1, ET À LA FLANNERY

SOMMAIRE «Le Système global d'enchères BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL..... II

TABLE DES MATIÈRES DU*TOME III* VII

INTRODUCTION ..... **X**

3.1 La déclaration de manche par le répondant **1**
3.1.1 L'annonce d'une deuxième nouvelle couleur par le répondant 2
3.1.2 La répétition sans saut au niveau 3 8
Section pratique 3.1 14

3.2 La recherche du Sans-Atout par les Contrôles de niveau 3 31
3.2.0 Introduction 31
3.2.1 L'ouvreur déclare une main minimale 37
3.2.2 L'ouvreur déclare une main maximale 41
3.2.3 Le déroulement de la recherche du Sans-Atout 47
3.2.3.1 L'ouvreur a déclaré une main minimale et absence de fit 49
3.2.3.2 L'ouvreur a déclaré une main maximale 57
3.2.3.3 Le répondant déclare la manche par la répétition d'une couleur mineure au niveau 3 63
3.2.3.4 Recherche du Sans-Atout après un fit 71
Section pratique 3.2 88

3.3 SOUTIEN FORCING et la séquence d'enchères *«1 Pique - 2 Coeurs»* 101
3.3.1 Le concept de soutien forcing 101
3.3.2 La redéclaration de l'ouvreur après *1 Pique - 2 Coeurs* 111
Section pratique 3.3 120

3.4 Fit en Majeure après une nouvelle couleur au niveau 1 131
3.4.0 Introduction 131
3.4.1 La convention: Fit en majeure après une *nouvelle couleur au niveau 1* 133
3.4.2 Le déroulement de la convention 142
3.4.2.1 Pour signaler un soutien quatrième en Majeure 142
3.4.2.2 Les redéclarations de l'ouvreur après une réponse impérative pour un tour 156
3.4.2.3 Absence de fit en Majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 1 170
Section pratique 3.4 181

3.5 Soutien à la Majeure après l'annonce d'une nouvelle couleur au niveau 2 199
3.5.0 Introduction 199
Section pratique 3.5 218

3.6 Soutien direct à la manche en Majeure par le répondant 227
Section pratique 3.6 232

3.7 La réponse 2 SA Standard 237
Section pratique 3.7 244

3.8 La déclaration de misfit 249
3.8.0 Introduction 249
3.8.1 Le répondant a un misfit 251
3.8.2 La déclaration de misfit de l'ouvreur 254
Section pratique 3.8 266

3.9 La Redemande à saut 277
3.9.0 Introduction 279
3.9.1 La redemande à saut 251
Section pratique 3.9 302

3.10 Le Saut-Changement de couleur..... 307
3.10.0 Introduction 307
3.10.1 La convention 309
3.10.2 Le système de réponse du Saut-Changement de couleur 317
3.10.2.1 L'ouvreur a un soutien à deux cartes 318
3.10.2.2 L'ouvreur a un misfit 320
3.10.2.3 L'ouvreur a un fit..... 327
Section pratique 3.10 332

3.11 Le Saut-Changement de couleur après avoir déclaré *Passe* 339
3.11.0 Introduction 339
3.11.1 Le contexte de la convention 341
3.11.2 La convention 342
3.11.3 Système de réponse du saut-changement de couleur après *Passe* 345
3.11.3.0 Introduction 345
3.11.3.1 L'ouvreur a un soutien troisième 345
3.11.3.2 L'ouvreur a un soutien deuxième 347
3.11.3.3 L'ouvreur a un misfit 349
Section pratique 3.11 356

3.12 Le système de réponse de la déclaration *à la Flannery* 367
3.12.0 Introduction 367
3.12.1 Les réponses naturelles *à la Flannery* 369
3.12.2 La réponse artificielle *3 Carreaux* 374
3.12.3 Le système de réponse *de l'ouvreur après 3 Carreaux* 378
3.12.4 Redéclaration du répondant ayant annoncé *3 Carreaux* 384
3.12.5 Répondre à Flannery en présence de compétition des enchères 390
3.12.6 Se défendre contre Flannery 397
3.12.6.1 Les enchères du premier défenseur contre *à la Flannery* 397
3.12.6.2 Les enchères du deuxième défenseur contre *à la Flannery* 405
Section pratique 3.11 410

Annexe 1: Liste des Tableaux et Principes A

INTRODUCTION

Dans un premier temps, le **Chapitre 1** a défini l'ensemble des *PREMIÈRES ENCHÈRES* tant pour l'offensive que pour la défensive des enchères.

Puis le **Chapitre 2** a mis à niveau le SYSTÈME DE RÉPONSE STANDARD face à l'Ouverture au niveau 1 à la couleur selon le ***protocole de la Majeure Cinquième***. Ce langage est l'ossature des communications par les enchères. Il est en fait l'aboutissement d'une évolution naturelle, c'est-à-dire d'expérimentation intuitive, depuis plus d'un siècle.

Il faut absolument éviter de croire que le système Standard est seulement utile pour les *débutants* ou *les petits joueurs* et que les règles basiques sont là pour être mises de côté quand on prend de l'habilité ou que l'on désire progresser.

Ce qu'il faut réaliser maintenant, c'est que le bridge est plus qu'un simple jeu. Il s'agit d'emblée d'une activité dont le but premier consiste à défier le hasard.

Il est donc compréhensible qu'au plan des stratégies et des communications par les enchères qu'il y ait eu une évolution progressive au plan du langage pour réduire encore davantage la part du hasard dans le jeu de bridge tout en obéissant aux règles éthiques.

En conclusion, les règles de base (LE SYSTÈME STANDARD, donc le CHAPITRE 2) sont plus importantes qu'elles ne le paraissent. Le système Goren, le pointage HL, le protocole d'Ouverture au niveau 1 à la Majeure Cinquième, les règles et conventions reconnues universellement sont respectées intégralement dans ce Livre. Bien entendu, quelques précisions ont été apportées (*notion du Complément, réponse 1 Carreau qui nie toute suite quatrième en Majeure, les couleurs spécifiées en fonction de contextes spécifiques*); cependant ces notions sont intuitivement employées par les bons joueurs proviennent. Elles proviennent donc d'une **évolution logique.** Ces concepts sont **essentiels** pour établir une véritable trame de fond capable d'élaborer un système complet de communication basé sur la logique et l'efficacité.

On peut dire que les règles et conventions qui ont été choisies et développées forment un tout à la fois progressif (pour aller à votre rythme) et indissociable (donc, vous n'aurez rien à modifier, à mettre de côté si vous voulez progresser). Ainsi, vous allez pouvoir jouer au bridge de façon agréable, sans conflit, sans avoir à improviser des ententes ou vous limiter à un langage minimum afin de trouver des partenaires.

Et surtout, la logique du système enseigné pave la voie pour découvrir les contrats de hauts niveaux sans créer des conventions pointues ou décousues.

X

3.1
LA DÉCLARATION DE MANCHE PAR LE RÉPONDANT

3.1.0 INTRODUCTION

Tout comme l'Ouvreur au deuxième tour, le Répondant peut déclarer la manche en faisant **deux** types de redéclarations à la couleur qui sont spécifiques à cette fonction.

Aussitôt que le répondant détient une main dont le pointage atteint **13** points, il sait *de facto* que son équipe possède suffisamment de force pour réussir généralement la manche (en atout ou à Sans-Atout). Il devient alors souhaitable d'informer rapidement l'ouvreur que la manche est assurée dans le but d'économiser l'espace afin de pouvoir communiquer plus judicieusement pour déterminer le contrat optimal. Pour ce faire le répondant doit utiliser un type d'***enchère spécifique*** (ou règle conventionnelle par rapport au système de base) qui décrit à la fois la nature de sa main tout en affirmant un pointage garantissant la manche.

Cette économie d'espace **diminue** la résolution des enchères ("*le contenant n'est pas plein",* voir **Pr. 2.2:3**). Il devient alors possible de prendre son temps pour annoncer ultérieurement dans le but de faire une description plus complète des cartes détenues**.**

Le répondant qui ne possède pas de fit avec l'ouvreur peut exercer, en fait, **trois** types de **redéclarations** pour affirmer une main maximale ou forte et garantir ainsi un pointage combiné autorisant au moins la manche.

Les deux premiers types de redéclarations *impératives à la manche* du répondant non fitté sont exposées dans ce THÈME 3.1. Il s'agit de l'annonce d'une ***DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR*** et de la ***RÉPÉTITION D'UNE NOUVELLE COULEUR MINEURE SANS SAUT AU NIVEAU 3*** (qui a nécessairement été annoncée au préalable au niveau 2 au premier tour).

Le troisième type de redéclaration *impérative à la manche* par le répondant non fitté correspond à une redemande à saut qui est le THÈME **3.9** et constitue un Thème en soi parce que la redemande à saut s'applique à la fois à l'ouvreur et au répondant.

3.1.1 LA DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR PAR LE RÉPONDANT

Pour éviter toute confusion, il faut se rappeler que les **deux** redéclarations impératives à la manche de l'ouvreur font partie du langage des enchères **régulier**, ou Standard.

Il y a d'abord la situation où l'ouvreur (non fitté avec la réponse de son partenaire) annonce une ***nouvelle couleur* à saut au niveau 2**; donc, l'espace au niveau 1 n'est pas encore comblé et l'ouvreur aurait ainsi pu annoncer sa *nouvelle couleur* au niveau **1**.

L'autre redéclaration où l'ouvreur non fitté, pour avertir que le pointage combiné atteint déjà la manche, concerne l'annonce d'une ***nouvelle couleur* plus chère sans saut au niveau 2** (*INVERSÉ*) ou une ***nouvelle couleur* moins chère à saut au niveau 3** ; dans ce cas, l'espace au niveau 1 est comblé de telle sorte qu'il est impossible pour l'ouvreur de redéclarer à ce niveau. Ces notions sont tout à fait *régulières* pour l'ouvreur et elles sont explicitées au Thème **2.4** et synthétisées dans le **Principe 2.4.1:1**.

Pour ce qui est du répondant, les deux possibilités qui lui sont offertes pour déclarer que le niveau de la manche est atteint sont des règles plus spécifiques et doivent être considérées à fois comme naturelles et conventionnelles. En effet, le langage Standard *officiel* se limite à un niveau plutôt basique vu l'arrivée précoce de divergences, justement à cause du fait que le système Standard officiel n'est pas suffisamment explicite! Ce qui n'est plus le cas dorénavant avec sa modernisation dans le système enseigné.

Dans le système global proposé, la première redéclaration impérative à la manche pour le répondant (ou CONVENTION 3.1.1) a déjà été enseignée comme une règle **basale**. En effet, l'annonce d'une *nouvelle couleur* aussi bien au premier ou au deuxième tour est une éventualité tellement fréquente pour le répondant qu'il faut en considérer l'annonce comme une enchère *régulière* (voir le Thème **2.2** *La nouvelle couleur par le répondant*). C'est pourquoi, il a été statué spécifiquement au **Principe 2.2:2**, que toute redéclaration par

le répondant d'une *deuxième nouvelle couleur* constitue une déclaration *impérative à la manche* étant donné que la règle basale n'est pas précise sur ce point.

Cette signification est généralement acceptée intuitivement mais son existence est trop souvent "oubliée dans le feu de l'action" ou, encore, cette règle est mise de côté parce qu'elle semble contraignante et peu compétitive pour qui ne s'y attarde pas.

Bref, même s'il n'y a pas de consensus absolu, il faut considérer cette règle moderne comme une enchère standardisée vu la logique voulant que plus le pointage combiné est élevé, plus il faut prendre son temps pour décrire son jeu..

Dans la foulée des règles **2.2:2.3** et **.5**, il est indiqué de formuler de nouveau la signification de la **redéclaration du répondant** annonçant une ***deuxième*** *nouvelle couleur* pour prendre conscience de l'importance capitale de cette enchère même si elle est tout à fait naturelle.

PRINCIPE 3.1.1:1 LA *DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR* DU RÉPONDANT

Le répondant qui fait l'annonce d'une *DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR* sans saut *(par rapport à la dernière enchère déclarée)* **affirme expressément qu'il détient:**

- **au plan QUANTITATIF, un minimum de 13 points HL (ou 13 PP *anticipés* si la main est très distributive)**
  et
- **au plan QUALITATIF, le nombre de cartes requises au deuxième tour selon les règles habituelles pour chacune des suites qui ont été nommées soit,**
  ⇒ 4 cartes en Majeure ou en mineure (parfois 3) ,
  ⇒ pour le niveau 2 ou 3 sans saut;

IMP. *: Il ne faut pas oublier que la première couleur nommée par le répondant est théoriquement* ***la plus belle*** *et qu'elle contient le plus souvent 1 carte ou une valeur supplémentaire. Si la deuxième couleur est répétée au troisième tour, cela affirme catégoriquement alors* ***deux belles suites avec chacune une carte supplémentaire****.*

COROLLAIRE #1:

Le répondant non fitté qui détient une main minimale élargie (6 à 11 HL) face à l'ouvreur ayant déclaré une main maximale bicolore, doit redéclarer *2 SA* ou *RÉPÉTER AU NIVEAU 2* sa première annonce pour avertir que sa main est respectivement MINIMALE *balancée* ou MINIMALE *débalancée* (*distributive*).

COROLLAIRE #2:

L'annonce d'une *DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR* à saut au *niveau 3* (consécutivement à l'annonce au préalable d'une *nouvelle couleur* différente au niveau 1**) décrit une main INTERMÉDIAIRE ET DÉBALANCÉE avec deux longues suites (assez souvent décousues en raison du manque de points d'Honneurs).**

Le contexte de cette convention est donc facile à reconnaître. **LE POINTAGE DE L'OUVREUR DE MÊME QUE LA COMPÉTITION DES ENCHÈRES N'ONT PAS D'INCIDENCE SUR CETTE CONVENTION.**

En termes concrets, le répondant ne doit en aucun temps abaisser les exigences pour annoncer une *deuxième nouvelle couleur*; il peut tout au plus réévaluer la main par anticipation s'il détient une ou deux longues suites ne nécessitant pas de soutien réel.

Regardons quelques situations d'enchères classiques où le répondant annonce une ***DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR***.

À noter, que le répondant doit respecter toutes les autres conditions qui sont citées au **Principe 2.2:2,** quant au nombre de cartes requises concernant l'annonce d'une *deuxième nouvelle couleur*. Bien entendu, le répondant a droit à la ***zone tampon*** qui lui permet exceptionnellement d'annoncer une *nouvelle couleur* **mineure** au niveau 2 (et même 3) avec seulement 3 cartes au lieu de 4 cartes tant au premier tour qu'au deuxième tour.

Voici quelques exemples explicatifs de situations d'enchères où l'on peut retrouver ce contexte.

Ex. 3.1.1:1	**1**	**2**	**3**	**4**
a)	1 Tr	Passe	1 Co	Passe
	1 Pi	Passe	**2 Ca**	...
b)	1 Ca	Passe	1 Co	Passe
	1 Pi	Passe	**2 Tr**	...
c)	1 Tr	Passe	1 Ca	Passe
	1 Co	Passe	**1 Pi**?? *(V. ss-Th. 2.5.0)*	
d)	1 Tr	Passe	1 Ca	Passe
	1 Co	Passe	**2 Pi!**	...
e)	1 Tr	Passe	1 Co	Passe
	1 SA	Passe	**3 Ca**	...
f)	1 Co	Passe	2 Tr	Passe
	2 SA	Passe	**3 Ca**	...
g)	1 Tr	1 Pi	2 Co	Passe
	Passe	2 Pi	**3 Ca**	...
h)	1 Ca	1 Pi	2 Co	2 Pi
	Passe	Passe	**3 Tr**	...

COMMENTAIRES :

a) et **b)** Le répondant décrit une main maximale bicolore possédant au moins 4 cartes à Coeur et 4 cartes dans la mineure en même temps qu'une absence de fit avec la ou les couleurs annoncées par l'ouvreur. Prenez bonne note qu'il est éventuellement possible pour le répondant d'annoncer un fit au tour suivant, le troisième tour; mais cela serait un *fit retardé* qui signifierait un FAIBLE SOUTIEN avec un pointage combiné atteignant le niveau forcing dans le but d'autoriser l'ouvreur à choisir entre un contrat à la couleur ou à Sans-Atout et un éventuel chelem (V. Th. 3.3).

c) Cette situation d'enchères ne peut plus théoriquement survenir dans le système *BRIDGE STANDARD INTERNATIONAL*, c'est ***L'ENCHÈRE QUI N'EXISTE PLUS*** suivant les règles édictées à l'item **.3** du Principe **2.2:2**. Il est primordial de respecter le **Principe 2.2:2** et du Tableau 2.2:1. En effet, la réponse *1 Carreau* nie, de façon absolue, l'existence d'une **Majeure quatrième** valable chez le répondant. Désormais logiquement, la réponse *1 Pique* au deuxième tour décrit un pointage intermédiaire de **11 à 12 HL** possédant une suite au moins cinquième à Carreau, avec bien entendu seulement **3** cartes à Pique **et** affirmant très peu d'intérêt pour les couleurs annoncées par l'ouvreur.

d) En accord avec ce qui vient d'être énoncé dans l'exemple précédent, l'*enchère catapulte 1 Carreau* permet de déduire que le répondant qui déclare au deuxième tour *2 Piques* à saut en tant que 4ième couleur, affirme un pointage au moins **maximal** avec **3** bonnes cartes à Pique et une longue suite à Carreau.

e) Le répondant a fait un **saut au niveau 3** évident (par rapport à l'enchère de l'ouvreur) pour sa *deuxième nouvelle couleur*. Il décrit donc deux suites valables au moins cinquième avec une main de catégorie seulement **intermédiaire**. Le répondant ne désire donc pas jouer à Sans-Atout car son pointage est insuffisant et sa main trop distributive. Si l'ouvreur détient 16 à 17 HL et l'arrêt du Pique, il peut alors miser à manche à 3 SA, sinon il *Passe* car il y a au moins un fit à 8 cartes à Carreau et 24 points ce qui rend très acceptable un contrat partiel au niveau 3.

Il faut bien comprendre l'approche moderne cible à ***économiser l'espace*** quand il y a constat d'un *pointage combiné élevé* . Dans l'exemple ci-dessus, il est plus logique d'utiliser un saut d'enchères au niveau 3 justement parce que le pointage est moindre (mais tout de même intéressant) ce qui permet de conserver tout son sens à la règle de la ***deuxième nouvelle couleur*** **sans saut**.

f) La réponse à l'ouverture décrit une main au moins intermédiaire avec 4 cartes à Trèfle, l'absence d'une bonne suite à Pique de même qu'un fit éventuel à Coeur. Au deuxième tour, le répondant dénie un soutien troisième à Coeur tout en décrivant une main de **13 HL et plus** parce qu'il s'agit effectivement de l'annonce d'une *deuxième nouvelle couleur* (sans saut) par le répondant qui confirme, de facto, une meilleure qualité au Trèfle.

g) Ici, le répondant décrit au premier tour au moins 5 cartes à Coeur et 11 points. Au tour suivant, l'annonce d'une *deuxième nouvelle couleur* en mineure stipule que le pointage garantit la manche (donc, 13 points ou plus) et qu'il y a présence de 3 cartes ou plus à Carreau. À noter qu'il n'y a pas de contexte 20-20 *(les 4 joueurs doivent annoncer activement)*; il ne fait donc aucun doute sur la nécessité pour le répondant de posséder le pointage HL ou PP requis.

h) Cette fois encore, la surenchère d'ouverture adverse force le répondant à déclarer au niveau 2 dès le premier tour. Malgré cette obstruction, il doit obligatoirement posséder les exigences pour répondre une *nouvelle couleur Majeure au premier tour au niveau 2* , soit 5 cartes à Coeur et 11 points. Dans le cas contraire, le répondant doit utiliser le *Contre du répondant* ou Passer. Au deuxième tour, le répondant constate qu'il y a un contexte 20-20. Cependant, comme il a été expliqué au point **1.12.4**, il existe un *POTENTIEL DYNAMIQUE* qui fait en sorte qu'il n'est pas justifié d'abaisser automatiquement de plusieurs points les exigences requises lorsque ce contexte est présent. Ainsi, suivant le **Principe 3.1.1:1**, le répondant qui ne détient pas un pointage HL maximal peut dans un contexte de compétition active 20-20 anticiper le pointage de Puissance (PP) vu que la probabilité d'un fit est très élevée compte tenu des enchères.

En clair, il faut faire attention de ne pas *se mentir à soi-même* concernant la Réévaluation anticipée de la main. Cette dérogation est permise seulement lorsqu'il y a une compétition véritable des enchères *(4 joueurs ayant fait une annonce décrivant un pointage)* qui fait en sorte que l'on peut être certain que le contrat final ne sera pas conclu à Sans-Atout et à condition, bien sûr, de posséder une ou deux suites suffisamment longues ne nécessitant pas de soutien véritable de la part du partenaire.

*****

3.1.2 LA RÉPÉTITION SANS SAUT AU NIVEAU 3

Cette annonce du **répondant non fitté** possède elle-aussi le *devoir* de garantir la manche. Il ne s'agit pas d'une *nouvelle couleur* annoncée par le répondant mais bien d'une *répétition de la couleur* qu'il a **déjà déclarée** au niveau 2 au premier tour des enchères. Cette nuance doit être bien visualisée afin d'évaluer correctement la longueur des suites qui sont ainsi décrites.

La RÉPÉTITION SANS SAUT AU NIVEAU 3 du répondant est fondamentalement différente d'une *répétition au niveau 2*. En effet, le répondant qui répète au niveau 2 une couleur, mineure ou Majeure, doit nécessairement l'avoir préalablement annoncée au niveau 1 lors de sa **réponse**, c'est-à-dire lors du premier tour d'enchères. Dans ces cas, les règles qui s'appliquent sont celles du **Principe 2.2:2.4** car il s'agit d'une répétition décrivant spécifiquement une main dont le pointage (8-9PNP à 11 HL) ne garantit pas la manche.

Voyons quelques exemples pour bien voir la distinction entre ces deux types de situations.

Ex. 3.1.2:1	**1**	**2**	**3**	**4**
a)	1 Tr	Passe	1 Ca	Passe
	1 SA	Passe	**2 Ca**	...
b)	1 Tr	Passe	1 Co	Passe
	1 Pi	Passe	**2 Co**	...
c)	1 Co	Passe	1 Pi	Passe
	1 SA	Passe	**2 Pi**	...

Dans la première situation, le répondant décrit une couleur sixième à Carreau tout en ayant nié la possession d'une couleur Majeure quatrième dès le premier tour. Dans les deux autres exemples, le répondant détient au moins **5** cartes dans la couleur Majeure annoncée et un pointage **intermédiaire**, soit 8-9 *Points Non Perdants* à 11 HL-12^{faible}.

Ces trois exemples décrivent une main chez le répondant dont le pointage est **intermédiaire** *(ou de 9 PH non perdants à 11 HL)* suivant le **Principe 2.2:2.4**. À noter que l'ouvreur a décrit une main minimale **et** qu'il n'y a pas de compétition d'enchères par les opposants; mais quand ces deux conditions ne sont pas présentes, le pointage du répondant peut alors être moindre, soit minimum inférieur (6 à 8 PH).

Voici maintenant d'autres exemples où le répondant annonce encore une **répétition sans saut** qui se situe cette fois au **niveau 3**; donc le répondant a annoncé au premier tour au niveau 2 sans saut.

Ex. 3.1.2:2	**1**	**2**	**3**	**4**
a)	1 Co	Passe	2 Tr	Passe
	2 Co	2 Pi	**3 Tr**	...
b)	1 Pi	Passe	2 Co*	Passe
	2 SA	Passe	**3 Co**	...
c)	1 Co	1 Pi	2 Ca	Passe
	2 Co	Passe	**3 Ca**	...
d)	1 Co	Passe	2 Tr	2 Pi
	Passe	Passe	**3 Tr**	...
e)	1 Ca	2 Tr	2 Pi	Passe
	2 SA	Passe	**3 Pi**	...

Tous ces cas ont la même caractéristique. Dès le premier tour des enchères, le répondant a annoncé une *nouvelle couleur* au **niveau 2 sans saut**. Ce qui affirme la possession d'un pointage d'au moins **11 HL** et d'une couleur ayant généralement **4** cartes en mineure et obligatoirement **5** cartes en Majeure.

Vous noterez que la compétition des enchères ne libère pas le répondant de détenir les valeurs requises pour annoncer une *nouvelle couleur* au premier tour. Ainsi ces enchères conservent toujours leur ***basse résolution*** quelque soit le contexte où elles surviennent.

Autrement dit, la réponse au niveau 2 au premier tour constitue aussi une enchère ***IMPÉRATIVE POUR UN TOUR***; l'ouvreur est donc obligé de redéclarer si le deuxième défenseur déclare *Passe*. Mais, bien entendu, dans le contexte où le répondant a Passé en entrée de jeu, l'annonce d'une *nouvelle couleur au niveau 2* survenant alors au deuxième tour supprime l'obligation pour l'ouvreur de redéclarer car le répondant ne peut tout simplement pas posséder plus de 12 HL.

Dans ces cinq exemples, le répondant ***RÉPÈTE*** la *nouvelle couleur* qu'il a déjà annoncée sans saut au niveau 2 au PREMIER TOUR. Il faut évidemment que la couleur répétée contienne une carte supplémentaire; ce qui implique que cette suite doit être au moins cinquième dans le cas d'une mineure et au moins sixième dans le cas d'une Majeure.

Ici encore, la compétition des enchères n'est pas un argument suffisant pour abaisser le pointage requis. Cependant, il est possible d'***anticiper*** le fit lorsque l'on possède une ou deux longues suites parce qu'un contrat à Sans-Atout est moins probable dans un tel contexte. Ainsi, il devient logique d'utiliser la RÉÉVALUATION COMPLÈTE *(Pointage de Puissance)* ce qui permet de continuer à respecter les règles et de trouver le contrat optimum.

P.S. ***** *Dans l'exemple* ***b)****, la convention 3.3 peut aussi s'appliquer. Dans ce cas-ci, le répondant décrit plus spécifiquement un longue suite à Coeur et peu d'intérêt pour la couleur d'ouverture.*

Vous êtes maintenant mieux préparé à adhérer à cet important principe qui constitue un pilier essentiel pour élaborer logiquement un véritable langage des enchères. Voici le Principe qui en fait la synthèse.

PRINCIPE 3.1.2:1 RÉPÉTITION SANS SAUT AU NIVEAU 3 DU RÉPONDANT

Le répondant qui RÉPÈTE SANS SAUT AU NIVEAU 3 la ***nouvelle couleur*** **qu'il avait annoncée sans saut au niveau 2 lors du premier tour des enchères, doit posséder obligatoirement:**

- **une main au moins maximale (13 HL ou PP, ou plus);**
- **et une carte supplémentaire par rapport à la suite décrite lors de la réponse;** *donc une suite au moins* ***cinquième*** *dans le cas d'une couleur* ***mineure*** *ou une suite au moins* ***SIXIÈME*** *dans le cas d'une couleur* ***Majeure.***

Cette RÉPÉTITION SANS SAUT AU NIVEAU 3 **est une enchère à *basse résolution*, l'**OUVREUR **est donc OBLIGÉ DE REDÉCLARER si le deuxième défenseur (celui à sa droite) n'annonce pas.**

COROLLAIRE:

Lorsque le répondant ne possède pas les 13 points HL ou PP requis pour répéter au niveau 3, il doit décrire son pointage intermédiaire (11-12 HL) comme suit :

- **déclarer à *2 SANS-ATOUT*; ou**
- **déclarer un soutien au niveau 2 ou 3 sans saut pour un fit partiel avec à la couleur d'ouverture;**
- ***PASSER*, pour accepter l'atout de la dernière couleur annoncée.**

Pour mieux apprécier ce principe, commençons par regarder la séquence d'enchères suivante qui s'applique à deux types de mains classiques, mais différentes malgré les apparences, dont la description doit se faire par l'enchère ***2 SA*** du répondant au lieu d'utiliser une *répétition au niveau 3*.

Ex. 3.1.2:3	**1**	**2**	**3**	**4**
	1 Pi	Passe	2 Tr	Passe
	2 Ca	Passe	**2 SA**	...

a)	R 10 V 9 7 D 9 8 A 10 9 6 4	**b)**	V 10 D 9 8 2 9 A D 10 9 6 4

Chaque main est de catégorie intermédiaire (11-12 HL); l'une contient une couleur mineure cinquième et sa distribution est balancée 5-3-3-2 et l'autre contient une suite mineure sixième avec une distribution non balancée, c'est-à-dire distributive.

Malgré tout, la réponse au deuxième tour à 2 SA est tout à fait appropriée pour ces deux types de mains. D'une part, cela respecte les règles qui exigent un pointage intermédiaire et, d'autre part, cette réponse affirme qu'il n'y a pas de fit avec les deux couleurs annoncées par l'ouvreur ce qui décrit par le fait même une distribution ***combinée*** balancée.

Dans l'exemple **a)**, le répondant n'est pas obligé de d'arrêter la couleur non annoncée, soit le Coeur, car sa distribution est **réellement balancée et la manche n'est pas déclarée**.

Il ne faut jamais oublier qu'il n'est pas nécessaire de garantir des arrêts dans les 4 couleurs pour déclarer une distribution vraiment balancée tant que le niveau de la manche n'est pas affirmée ou garantie.

Dans l'exemple **b)**, le Coeur est suffisamment arrêté et la couleur courte a été nommée par le partenaire. Il aurait été trop risqué d'anticiper un fit à Trèfle car l'ouvreur a annoncé officiellement une main bicolore. Il est donc tout à fait logique et d'une grande précision pour le répondant de redéclarer à Sans-Atout avec ce type de main dans le contexte d'une description de main bicolore chez l'ouvreur.

Il en résulte le Principe suivant.

PRINCIPE 3.1.2:2 REDÉCLARATION AVEC UNE MAIN INTERMÉDIAIRE APRÈS LA RÉPONSE D'UNE NOUVELLE COULEUR MINEURE AU NIVEAU 2 SANS SAUT

Avec un pointage intermédiaire (11-12 HL), le répondant ayant annoncé au premier tour une NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2 SANS SAUT EN MINEURE **qui est non fitté avec l'annonce d'une** main bicolore **de catégorie minimale (13 à 17 HL) chez l'ouvreur, doit redéclarer comme suit:**

⇒ **2 SA avec une main intermédiaire (11-12 HL) même s'il détient une suite cinquième ou sixième dans la mineure annoncée. Cependant, lorsque la distribution est non balancée, il lui faut *arrêter* la couleur non annoncée.**

⇒ RÉPÉTER SA MINEURE AU NIVEAU 3 **(ou +) avec une main intermédiaire non balancée sans arrêt suffisant si fit anticipée et que la** RÉÉVALUATION **confirme une Puissance de 13 PP.**

⇒ PASSER **pour accepter l'atout de l'Ouvreur ou donner un SOUTIEN PARTIEL à la couleur d'ouverture par un soutien simple au niveau 2 ou au niveau 3 sans saut avec une main intermédiaire non balancée dont le Pointage de Puissance est trop faible pour justifier une répétition sans saut au niveau 3.**

Avec les couleurs mineures, il faut toujours évaluer la pertinence de jouer une **manche** ou un **chelem** à **SANS-ATOUT**. Ainsi, quand il n'y a pas d'évidences ou de chances valables de trouver un bon fit en mineure, il faut généralement redéclarer à Sans-Atout avec une main **semi-balancée** du type 6-3-2-2 et même 6-4-2-1 si les couleurs annoncées par l'ouvreur *tombent* dans les couleurs courtes du répondant.

Les mains avec des chicanes sont relativement risquées et méritent une évaluation plus serrée ce qui signifie le plus souvent qu'il faut dévaluer le pointage et savoir accepter un contrat **au plus bas niveau possible**. En effet, un des plus grands dangers au bridge est de se retrouver avec un double misfit complet; c'est-à-dire qu'il y ait une chicane/singleton de part et d'autre comme soutien pour la meilleure suite de chacun des partenaires.

Il existe une solution très simple pour gérer ces situations potentiellement dangereuses: «Il faut tout simplement **posséder le Pointage HL requis** pour annoncer lorsqu'il y a absence de fit (V. ***La déclaration de misfit*** au Thème **3.9**).

SECTION PRATIQUE 3.1:

Ex. 3.1:1 Quelle est la redéclaration du répondant avec chacune des mains présentées si les enchères se déroulent comme suit?

1	**2**	**3**	**4**
1 Ca	Passe	1 Co	Passe
1 Pi	Passe	**?**	...

a)
R 10
D 9 7 5 2
V
A 10 8 4 3

b)
R 10
D 9 8 5 2
V
A 10 8 4 3

c)
R 10
D 9 7 5 2
V
10 8 5 4 3

RÉPONSES:

a) Aucun fit n'est possible avec l'ouvreur, il y a 10 PH et 2 HL; il faut annoncer **2 Coeurs** car cette main est intermédiaire et il y a effectivement une couleur cinquième dans cette Majeure.

b) Aucun fit n'est possible avec l'ouvreur, il y a 11 PH (dont le Complément) et 2 HL; il faut annoncer **2 Trèfles** car cette main est maximale et bicolore. L'annonce d'une *deuxième nouvelle couleur* par le répondant doit toujours affirmer un pointage de catégorie au moins **maximal**e et généralement une bonne *première couleur*.

c) Aucun fit n'est possible avec l'ouvreur, il y a 6 PH et 2 HL; il faut annoncer **1 SA** et non 2 Coeurs. Avec une plus belle couleur ou 1-2 points de plus, il serait justifié de répéter en Majeure au niveau 2 pour décrire une suite cinquième à Coeur associée à une main de catégorie intermédiaire ou équivalente (c'est-à-dire une main avec au moins 9 points non perdants).

Ex. 3.1:2 **Quelle est la redéclaration du répondant avec chacune des mains présentées?**

1	**2**	**3**	**4**
1 Ca	Passe	1 Co	Passe
2 Tr	Passe	**?**	...

a)
10 4
A 8 7 5 2
V 3 2
A 10 3

b)
R D 9 2
R 10 8 6 4
A 10
10 3

c)
V 4
A 8 7 5 2
D 10 2
7 6 3

RÉPONSES:

a) Aucun fit n'est possible avec l'ouvreur, il y a 9 PH et 1 HL. Il serait logique de redéclarer 2 SA si la suite à Pique avait été de meilleure qualité. Il faut annoncer plutôt **2 Coeurs** car cette enchère précise aussi que la main est intermédiaire (ou 9 points non perdants) et avertit d'un certain risque pour jouer à Sans-Atout (et indirectement des soutiens seulement partiels).

b) Aucun fit n'est possible avec l'ouvreur, il y a 12 PH et 1 HL; il faut annoncer **2 Piques.** Cette description affirme un pointage de catégorie maximale ainsi que généralement une couleur cinquième pour la première couleur. Il serait inexact d'annoncer immédiatement 3 SA (et encore pire 2 SA) car il faut prioriser la description des majeures lorsque cela peut se faire dans les règles. En effet, l'ouvreur possède alors tout le niveau 3 pour s'exprimer.

c) Aucun fit n'est possible avec l'ouvreur, il y a 7 PH et 1 HL. Il n'est pas possible de redéclarer à 1 SA et il serait presque acceptable d'annoncer 2 Coeurs, voire 2 SA s'il y avait un point de plus (mais bien situé). Il est possible de donner un soutien simple mais partiel à **2 Carreaux** sans élever le niveau des enchères étant donné la cherté plus élevée de la couleur d'ouverture (la déclaration *Passe* agréerait par défaut un fit à Trèfle). D'ailleurs, il faut garder à l'esprit que **la couleur d'ouverture est le plus souvent de meilleure qualité** que celle annoncée par l'ouvreur lors de sa redéclaration.

Ex. 3.1:3 **Quelle est la redéclaration du répondant avec chacune des mains présentées?**

1	**2**	**3**	**4**
1 Co	Passe	1 Pi	Passe
2 Co	Passe	**?**	...

a) R V 10 4
7
R V 3 2
A 10 8 3

b) R 10 6 4
7
R V 10 8 3
7 3 2

c) R 6 4 3

R V 9 8 6 5
7 3 2

RÉPONSES:

a) Aucun fit n'est possible avec l'ouvreur, il y a 12 PH (on ne peut pas compter le Complément car il y a 2 Valets perdants); la main est donc de catégorie intermédiaire. Il ne faut pas passer ce pointage sous silence, il faut redéclarer **2 SA** ce qui permet à l'ouvreur de déclarer une manche à Sans-Atout, et même à l'atout, si son pointage atteint un bon 16 ou 17 HL (car il doit penser que le répondant peut n'avoir que 9 points non perdants).

b) Aucun fit n'est possible avec l'ouvreur, il y a 7 PH et 1 HL. Le pointage est *minimum inférieur*, il faut déclarer ***Passe*** et accepter un contrat à Coeur avec un fit à 7 cartes. Il ne faut pas relancer les enchères quand le pointage n'est pas suffisant même s'il y avait une chicane dans l'atout du partenaire.

c) Aucun fit n'est possible avec l'ouvreur, il y a 7 PH et 2 HL. Le pointage est minimum supérieur mais il n'atteint pas les 9 points non perdants qui sont un minimum requis pour annoncer au niveau 2 quand il y a des problèmes de fit; *il est interdit de comptabiliser plus d'un point de longueur comme "point non perdant"* **V. Pr. 1.7.0:3**). Ainsi, il est objectivement non indiqué pour le répondant d'annoncer 2 SA car le pointage est insuffisant pour un tel contrat et il lui est aussi interdit d'annoncer une deuxième nouvelle couleur car la suite à Carreau n'est pas suffisamment longue et solide pour justifier une réévaluation par anticipation. Il faut tout simplement

Passer malgré la chicane à Coeur; l'ouvreur peut fort bien posséder une couleur longue qui permettra d'éxécuter un contrat rentable car le risque d'échec est moins grave par rapport à un contrat à Carreau au niveau 3; et, même dans le cas d'un faible atout, il n'est pas dit que les opposants ne seront pas privés d'un contrat qui leur aurait été rentable.

Ex. 3.1:4 **Quelle est la redéclaration du répondant avec chacune des mains présentées?**

1	**2**	**3**	**4**
1 Ca	Passe	1 Pi	Passe
2 Co	Passe	**?**	...

a) R V 10 4
9 7 3
R V 3
A 8 2

b) R 10 6 4
7 3
V 8 5 3
D 7 3

c) D 10 7 6 4 3
9 7
8
R 9 7 3

RÉPONSES:

a) Aucun fit n'est possible car l'ouverture au niveau 1 en mineure affirme un minimum de **3** cartes et toute redéclaration affirme seulement **4** cartes même s'il s'agit d'une majeure. Ces deux enchères décrivent, pour l'OUVREUR, une main maximale; la manche est par conséquent affirmée. Tant que le niveau de la manche ne sera pas atteint, il n'y a aucun risque que les enchères s'arrêtent; donc l'ouvreur ne peut passer sur une quelconque déclaration *sous la manche* faite par le répondant. Cependant, cela ne veut pas dire que le répondant peut annoncer n'importe quoi ! ***Plus son pointage sera faible et sa main banale, plus il devra aller*** DROIT AU BUT. Il y a 12 PH valables et la distribution est balancée; cette main vaut 2 unités et un chelem est possible si celle de l'ouvreur en vaut 3, soit 20 à 21 HL. Pour éviter de la confusion avec une recherche de chelem à l'atout, le répondant doit d'abord annoncer un ***ARRÊT DE NIVEAU 3*** , soit **3 Trèfles** pour signifier dans un premier temps un intérêt pour jouer à Sans-Atout avec un pointage intermédiaire-plus ou maximum (V. le Thème suivant, au **Pr. 3.2.2:1**). Même si la couleur annoncée, le Trèfle, n'est pas parfaitement arrêtée, cela est acceptable étant donné que le répondant possède un

pointage très valable et que l'ouvreur en détient encore beaucoup plus. Ainsi, par exemple, si l'ouvreur redéclare 3 SA, il deviendra possible pour le répondant de continuer les enchères dans le but d'inviter au chelem à Sans-Atout en déclarant 4 SA ou 4 Tr *Gerber*.

b) Aucun fit n'est possible avec l'ouvreur, il y a 6 PH et la main est balancée 4-4-3-2. Le répondant ne protège aucune couleur couleur et il doit aller *droit au but* car son pointage est au minimum. Il peut cependant *prévenir* en redéclarant **2 SA** pour signifier une distribution balancée mais avec un pointage simplement **minimum** qui rend une manche à Sans-Atout potentiellement risquée (V. **Tableau 3.1** à la *page 3.1 -26*). Grâce au **Pr. 3.2.2:1** *(p. 3.2* -14) du Thème suivant, il est possible de donner spécifiquement à cette enchère un sens naturel d'invitation.

c) Aucun fit n'est possible avec l'ouvreur, il y a 5 PH et 2 HL. En tenant compte des deux mains, les 4 couleurs sont possiblement arrêtées et le pointage combiné est suffisant pour la manche. Le répondant ne doit pas annoncer une *deuxième nouvelle couleur* car cela décrit une main bicolore avec un fort pointage. Étant donné que l'ouvreur a garanti la manche en déclarant une main maximale, le répondant est assuré que les enchères ne s'arrêteront pas inopinément. Alors, il doit tout simplement répéter sa Majeure au niveau 2, soit **2 Piques** pour signifier une main débalancée avec une suite au moins cinquième dont le pointage peut être minimum dans ce contexte (V. **Pr. 2.2:2.4**).

En conclusion, l'annonce d'une ***DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR*** conserve tout son sens **même si l'ouvreur annonce une main maximale**. En effet, le répondant qui possède une main non fittée face à l'ouvreur ayant déclaré une main maximale bicolore peut soit redéclarer **2 SA**, soit ***répéter au niveau 2*** sa première annonce, pour avertir que sa main est respectivement **minimale balancée** ou ***minimale distributive***.

***

Passons maintenant à la deuxième façon, pour le répondant de déclarer précocément la manche quand il ne peut soutenir la ou les couleurs de l'ouvreur.

Ex. 3.1:5 **Quelle est la redéclaration du répondant avec chacune des mains présentées?**

1	**2**	**3**	**4**
1 Co	Passe	2 Tr	Passe
2 Ca	Passe	**?**	...

a) 10 6 4
D 3
D V 3
A V 9 8 2

b) D 6
3
V 8 3
A V 9 7 6 4 3

c) D 6 4
V 7
A 8
R V 9 7 6 3

RÉPONSES:

a) Il n'y a pas de soutien troisième à Coeur ni soutien quatrième à Carreau; le pointage détenu est le minimum promis, soit 11 HL. Il ne faut pas répéter la Trèfle au niveau 3 car il s'agirait d'une déclaration affirmant au moins 13 HL et par conséquent les enchères devraient alors se rendre au niveau de la manche. Le pointage intermédiaire et la distribution balancée recommande d'annoncer **2 SA**. *Cette réponse n'oblige pas le répondant à détenir des arrêts dans toutes les couleurs non annoncées* ; la raison étant que la distribution est tout de même balancée, la manche n'est pas encore affirmée et il reste suffisamment d'espace (tout le niveau 3) pour effectuer si nécessaire une recherche du Sans-Atout (c'est la convention suivante).

b) Il n'y a pas de soutien troisième à Coeur ni soutien quatrième à Carreau; le pointage détenu est le minimum promis, soit 11 HL (8 PH + 3 PL). On peut théoriquement anticiper le fit à Trèfle mais il faut alors réévaluer cette main selon les règles. Il y a 6 PH non perdants, il ne faut pas compter les points de longueur de l'atout et le singleton ne vaut même pas 2 points car rien n'assure que le fit sera à 8 cartes. Bref, il serait utopique et mensonger d'annoncer 3 Trèfles. Il faut tout simplement **Passer** car il y a un fit assuré à 7 cartes à Carreau et peut-être plus; cette main est trop distributive pour autoriser la redéclaration 2 SA.

c) Il n'y a pas de soutien troisième à Coeur ni soutien quatrième à Carreau; le pointage HL est composé de 11 PH et 2 HL. La distribution est semi-balancée; il serait appropriée d'annoncer 3 SA si le Pique était bel et bien arrêté. Pour l'instant, il faut répéter à **3 Trèfles** ce qui affirme la manche et oblige l'ouvreur à continuer les communications. Ainsi, il sera possible d'analyser s'il est approprié de jouer une manche à Sans-Atout ou, sinon, de se contenter d'un contrat partiel en mineure au niveau 4 à Trèfle ou à 3 Carreaux. Avec 1 points en moins, cette main serait redéclarée évidemment à 2 SA.

Ex. 3.1:6 **Quelle est la redéclaration du répondant avec chacune des mains présentées?**

1	**2**	**3**	**4**
1 Pi	Passe	2 Co	Passe
2 SA	Passe	**?**	...

a)
R 4
D 10 8 5 3
A V 3
10 8 2

b)
R 6
R D 10 8 6 3
V
A D 4 3

c)
R 6
A D 10 6 4 3 2
9
10 8 3

RÉPONSES:

a) Il n'y a pas de soutien troisième à Pique et le pointage du répondant est de catégorie intermédiaire. L'ouvreur a décrit un pointage oscillant entre 13 et 17 HL suite à l'enchère impérative pour un tour du répondant. La distribution de ce dernier est balancée mais on ne peut être certain que la main de l'ouvreur se situe dans la portion *minimale supérieure*, soit entre 15 et 17 HL. Il est possible techniquement pour le répondant d' *inviter* l'ouvreur à la manche. Il peut déclarer un soutien partiel (valable), soit **3 Piques**.

b) Il n'y a pas de soutien troisième à Pique et le pointage du répondant est de catégorie forte avec ses 15 PH et 2 PL. La distribution est non balancée (distributive) et un

chelem est possible mais l'atout est incertain car l'ouvreur peut avoir une chicane à Coeur étant donné qu'il a déclaré la *cinquième couleur*. La ***CONVENTION 3.1.2*** permet au répondant de redéclarer à **3 Coeurs** sans craindre que l'ouvreur *Passe* même si son soutien pour cette couleur est nul et que son pointage est minimum. Le répondant pourra ainsi continuer les communications pour trouver le contrat optimum.

La **RÉPÉTITION SANS SAUT AU NIVEAU 3** du répondant est une règle très utile pour éviter beaucoup de confusion et des risques d'erreur par précipitation concernant la choix de l'atout quand il y a un pointage autorisant la manche ou le chelem.

c) Il n'y a pas de soutien troisième à Pique et le pointage est de catégorie intermédiaire avec 9 PH et 3 HL. La couleur est septième spécifiée; il est possible d'attribuer 2 ou 3 points au singleton même si l'ouvreur ne devait posséder aucune carte (chicane) en soutien. Cette main se réévalue donc à 12 ou 13 PP (9 PH non perdants, 2 à 3 pour le singleton, 1 pour le doubleton protégé; on ne peut accorder de point pour la longueur d'atout car on ne peut en être certain du soutien. Il est adéquat de répéter à **3 Coeurs**. Les enchères vont se continuer au moins jusqu'à la manche à Coeur.

Ex. 3.1:7 **Quelle est la redéclaration du répondant avec chacune des mains présentées?**

1	**2**	**3**	**4**
1 Ca	Passe	2 Tr(1 SA pour **b**))	Passe
2 Pi	Passe	**?**	...

a)	R 4	**b)**	R 4	**c)**	R 4	**d)**	R 4
	A 10 3		V 10 3		V 10 3		V 3
	10 8 2		V 8 2		V 8 2		R V 8 2
	D V 9 7 3		V 9 8 7 3		A V 9 7 3		A V 9 7 3

RÉPONSES:

a) Il faudrait un soutien cinquième à Carreau ou quatrième à Pique pour un fit à 8 cartes et le pointage est seulement de 11 HL. La distribution est balancée 5-3-3-2 et il n'était

pas approprié au premier tour de répondre 2 SA car cette déclaration est réservée pour décrire une main intermédiaire bien balancée à la fois au plan de la distribution et du pointage. Maintenant, au deuxième tour après la redéclaration de l'ouvreur à Pique, il devient clair pour le répondant que les 4 couleurs sont maintenant bien arrêtées. Le répondant se doit de déclarer à Sans-Atout mais à quel niveau. N'oubliez pas que l'ouvreur a décrit une main maximale. Le répondant qui posséderait, ici, une main minimale devrait *inviter à la manche* via la redéclaration à **2 SA** (V. **Tableau 3.1** et **Pr. 3.2.2:1**). Mais avec une main INTERMÉDIAIRE *(un bon 10 à 12 HL)* et de l'espace dans les enchères, le répondant doit déclarer 3 SA à saut ce qui évitera à l'ouvreur de s'engager inutilement dans une recherche de chelem même avec 21 HL. Avec un meilleur pointage (un *bon* 12 HL et plus), le répondant annoncerait une RECHERCHE DU SANS-ATOUT (dans ce cas-ci, il répéterait sans saut au niveau 3) ce qui ouvre la voie à un éventuel chelem à Sans-Atout, ou à l'atout s'il semble y a avoir un risque.

b) Pas de soutien possible en Majeure ni en mineure. Le répondant détient une main minimale de 7 HL et la manche est affirmée par la déclaration maximale de l'ouvreur. Le **Principe 3.2.2:1.1** permet au répondant de déclarer **2 SA** pour *inviter* l'ouvreur à réfléchir. Le répondant ne doit surtout pas déclarer 3 SA à saut. Cependant, si l'ouvreur avait, par exemple, redéclarer 2 SA à saut ou annoncer une nouvelle couleur au niveau 3 moins chère (donc une main maximale dans les deux cas), le répondant devrait évidemment gager directement la manche à Sans-Atout. On peut donc dire que cette règle est plus **naturelle** que la règle Standard originale voulant que l'enchère 2 SA dans ce contexte soit *forcing*, donc qui promet 11-12 HL (ce que plusieurs ne savent pas).

c) Cette main est similaire à la main en **a)** avec ses 11 HL et sa distribution balancée sauf que le Coeur n'est pas bien arrêté. Il ne faut pas répéter au niveau 3 le Trèfle même s'il est de meilleure qualité que dans les deux mains précédentes parce que la main n'est pas maximale (ou au moins intermédiaire-plus). De même, la suite à Trèfle est inadéquate pour anticiper un fit et faire une réévaluation de la main qui aurait pu alors classer cette main dans une catégorie supérieure. Une réévaluation abrégée autorise de déduire au moins d'1 point ce qui justifie alors d'inviter à **2 SA** pour permettre éventuellement à l'ouvreur de débuter une recherche du Sans-Atout. Cependant, une redéclaration à 3 SA, donc à saut, serait à la limite acceptable.

c) Pas de soutien possible pour un fit à 8 cartes avec l'ouvreur; la main contient 13 PH et 1 HL, la distribution est semi-balancée et le Coeur est sûrement dangereux en cas de contrat à Sans-Atout. Cependant, cette main est de catégorie maximale inférieure, elle vaut donc $2^1/_2$ unités, tout comme pour une main maximale inférieure chez l'ouvreur. Il y a donc un chelem probable (il faut exactement $\mathbf{5^1/_4}$ unités pour réussir régulièrement un chelem). La meilleure enchère pour éviter toute confusion dans le pointage et sur l'orientation que doit idéalement prendre le contrat est la RÉPÉTITION SANS SAUT AU NIVEAU 3, donc **3 Trèfles**.

Ex. 3.1:8 Quelle est la redéclaration du répondant avec chacune des mains présentées?

1	**2**	**3**	**4**
1 Co	Passe	2 Ca	Passe
2 Co	Passe	**?**	...

a) D 4
3
A V 10 8 5 2
D 9 7 6

b) R 4
3
A V 10 8 5 2
D V 7 6

c) D 4
3
A R V 10 8 5 2
D 7 3

RÉPONSES:

a) Il faudrait un soutien deuxième à Coeur pour un fit à 8 cartes et il n'y a que 11 HL. L'annonce au premier tour d'une nouvelle couleur au niveau 2 est justifiée. Puis, il faut avertir l'ouvreur dont le main est minimale que le pointage chez le répondant se limite à la catégorie intermédiaire, qu'il y a absence de fit et qu'il ne faut pas gager la manche à Sans-Atout avant d'avoir effectuer une recherche spécifique à ce sujet (V. la prochaine convention au Thème **3.2**). L'enchère qui fait tout cela est *naturellement* **2 SA**! Il faudrait absolument que le répondant possède **13 points** pour annoncer une *deuxième nouvelle couleur,* c'est-à-dire la *CONVENTION 3.1.1* ou, encore, pour *répéter sa réponse au niveau 3 sans saut* (*CONVENTION 3.1.2*). Incidemment, ces deux conventions deviennent par le fait même une porte d'entrée pour exécuter une

recherche du Sans-Atout (*CONVENTION 3.2*). En effet, il devient alors possible pour l'ouvreur d'envisager la manche si son pointage, bien que minimum, se classe dans la portion supérieure (un bon 15 à 17 HL).

La redéclaration naturelle à **2 SA** au deuxième tour décrit donc très bien la main du répondant quant au soutien partiel ou à un possible misfit, au pointage de 11-12 HL ainsi que la distribution des cartes et des points favorables aux couleurs non annoncées.

b) Il y a un singleton qui procure un soutien pour un fit partiel à Coeur et il y a 11 PH avec 2 PL pour un total de 13 HL. Il est donc approprié de répéter sans saut à **3 Carreaux** même si cela n'affirme que 5 cartes en mineure.

Il ne faut surtout pas faire un saut d'enchères au niveau 4 en pensant préciser la longueur et le force de la suite à Carreau. La *CONVENTION 3.1.2* sert justement à **garantir la manche** dans le but d'économiser l'espace dans l'échelle des enchères afin d'augmenter le pouvoir descriptif des communications. Ainsi, en améliorant la précision, il devient possible de découvrir le bon contrat à la fois au plan qualitatif (*atout* vs S *ans*-A *tout*) et quantitatif (le *niveau optimum*).

c) Il n'y a pas encore de soutien suffisant à Coeur pour un fit à 8 cartes mais il y a 12 PH et 3 PL pour un total de 15 HL. Ne vous énervez pas avec ce genre de main ! Il faut tout simplement redéclarer encore à **3 Carreaux**. Il faudrait que cette main se classe dans la catégorie *forte* (17 HL ou PP et plus), pour autoriser un *Saut-Changement de couleur* au niveau 3 au premier tour dans le but de préciser la valeur de la suite et un pointage *fort* (cela correspond à la *CONVENTION 3.10* qui origine de la règle Standard).

***

Il y a donc analogie avec la convention précédente et la convention suivante concernant les exigences pour le RÉPONDANT NON FITTÉ face à une déclaration chez l'ouvreur d'une main minimale aussi bien que maximale. Ces trois conventions, ***3.1.1***, ***3.1.2***, et ***3.2*** conservent **la même signification** pour le répondant **QUELQUE SOIT LE POINTAGE** de la main de l'ouvreur.

Autrement dit, LE RÉPONDANT DOIT TOUJOURS POSSÉDER UNE MAIN MAXIMALE pour déclarer la **manche** en annonçant une *deuxième nouvelle couleur*, une *répétition sans saut au niveau 3* ou un *Contrôle de niveau 3* **même lorsque l'ouvreur a décrit une main maximale** . Cette généralisation sur le pointage de l'ouvreur et du répondant concerne donc les 3 conventions; il en résulte une beaucoup plus grande facilité d'apprentissage et d'application *(il n'y a plus de confusion possible)* tout en ne causant aucune perte du potentiel descriptif, au contraire.

De plus, il est intéressant de noter que ces conventions redonnent à la redéclaration **2 SA** du répondant non fitté tout son ***sens naturel*** d'invitation. C'est-à-dire, lorsque l'ouvreur annonce une main minimale, la réponse 2 SA au deuxième tour *invite* à la manche avec une main **intermédiaire**. Et lorsque l'ouvreur décrit une main maximale en utilisant le niveau 2, la réponse 2 SA au deuxième tour *invite* encore à la manche mais avec une **main minimale**.

***

Voici un Tableau qui récapitule la redéclaration du **RÉPONDANT NON FITTÉ** qui détient une MAIN BALANCÉE ou une main NON DISTRIBUTIVE (mal balancée) en fonction du **POINTAGE** et du **NIVEAU** de l'enchère de l'ouvreur.

TABLEAU 3.1

LA **REDÉCLARATION** DU RÉPONDANT NON FITTÉ AVEC UNE MAIN **BALANCÉE** OU UNE MAIN **NON DISTRIBUTIVE**

OUVREUR (HL)	**RÉPONDANT** (HL)	
13 à 17	6 à 10	*Passe* ou soutien simple
(couleur moins chère sans saut)	11-12	2 SA
	13 et +	Conventions **3.1.1**, **3.1.2**, ou**3.2**
18 à 21	6 à 10	2 SA
(Inversé)	11-12	3 SA à saut
	13 et +	***CONVENTIONS 3.1.1,*** ou ***3.1.2, ou 3.2***
18 à 21 *(2 SA à saut* ou *(couleur moins chère à saut)*	6 à 11	3 SA (sans saut)
	12 et +	***CONVENTIONS 3.1.1,*** ou ***3.1.2, ou 3.2***

liste de Principes à la page suivante

LISTE DES TABLEAUX ET PRINCIPES DU THÈME 3.1

LA DÉCLARATION DE MANCHE PAR LE RÉPONDANT

Pr. 3.1.1:1 La *DEUXIÈME NOUVELLE COULEUR* du répondant 3

Pr 3.1.2:1 Répétition sans saut au niveau 3 11

Pr 3.1.2:2 La redéclaration à 2 SA du répondant ayant annoncé une nouvelle couleur mineure au niveau 2 sans saut 13

Tableau 3.1 La redéclaration du répondant non fitté avec une main balancée ou une main non distributive 26

*****

3.1 La déclaration de manche par le répondant

≪*Bridge Standard International*≫ https://canadabridge.org